

WAIVER RELEASE AND INDEMNITY AGREEMENT / Formulaire de renonciation et accord d'indemnité

To/À: Kapuskasing Golf Club, its employees, directors, insurer's agents, successors and assigns.
ces employés, directeurs, agents assureurs, successeurs et ayants droits.

In consideration of being permitted to participate in and use the Golf Club as a condition of my membership,
En contrepartie de son permis de participer et utiliser le club de golf comme condition de mon adhésion,

I/Je soussigné (e) _____,
(hereinafter the "Member") hereby agree as follows : *(ci-après le "Membre") consens à me conformer aux dispositions suivantes:*

PERSONAL PROPERTY

1) The Golf Club is not responsible for the loss or theft of, or damage to, personal property on the Club's premises, whether held in storage or not. This includes but is not limited to, golf clubs, golf bags, golf accessories, money, or other property. The Member will take all precautions to avoid loss or theft of, or damage to, personal property. In the event of such loss, or damage, the Member agrees to hold the Golf Club/Golf Professional harmless from and against any and all claims, actions, costs, expenses and demands in respect to such theft, loss or damage, however caused, arising out of or in connection with the use of the club.

As a condition of bringing a guest onto the premises of the club, the Member agrees to assume all risk of loss or damage to personal property belonging to the guest. The Member agrees to indemnify and reimburse the Golf Club for any liability, costs or expenses imposed by law upon the Golf Club for any and all such losses.

POWER CART AND PULL CART RENTALS

2) The Member agrees to assume all risk of loss or damage to motorized golf carts rented or borrowed from the Golf Club as well as the risk of injury to the Member or other persons and damage to other property arising from the use of the golf cart. The Member will take all precautions to avoid loss or damage to the golf carts, damage to other property and injury to persons including to the Member arising out of the use of golf carts. In the event of any loss, damage or injury, the Member agrees to hold the Golf Club harmless from and against any and all claims, costs, expenses and demands in respect of such loss, damage or injury, howsoever caused.

The Member agrees to indemnify and reimburse the Golf Club for any liability, costs or expenses imposed by law upon the Golf Club for any and all such losses.

GENERAL WAIVER

3) The Member acknowledges that there are risks inherent in participating in the game of golf. The Member agrees to release the Golf Club from any liability from personal injury property damage or loss sustained by the Member, including injury resulting in death and any financial loss or damage, directly or indirectly resulting from the Member's activities or participation in events at the Golf Club. The Member further waives, as against the Golf Club, all claims recourses and rights of action that the Member may have against the Golf Club as a result of such personal injury, property damage or loss.

4) The Member agrees that this waiver, release and indemnity agreement shall not be effected by any negligence, gross negligence, breach of contract or any other conduct on the part of the Golf Club.

5) The Member acknowledges that he or she has this waiver, release and indemnity agreement and understands and accepts the contents hereof.

6) In the event that any provision herein contained is deemed to be unenforceable and/or invalid, that the provision shall be severable from the whole of the document and shall not affect the validity and enforceability of the other provisions and the document as a whole.

7) I also allow the Kapuskasing Golf Club to publish my name/picture (Personal Information Protection and Electronic Documents Act) on the website, bulletin board, newsletters, or other publications, and to contact me by text message or email

By signing membership form, the member agrees with this waiver release and indemnity agreement.

Signed/Signé : _____, 2021

Name/Nom: _____

Witness (Employee/Employé) : _____

BIENS PERSONELS

1) Le club de golf n'est pas responsable de la perte ou de vol ou de dommages aux biens personnels dans les locaux du Club (incl. le parcours), qu'ils soient entreposés au club ou non. Cela inclut, mais n'est pas limité à, les bâtons golf, sacs de golf, accessoires de golf, de l'argent ou d'autres biens. Le Membre s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la perte ou le vol, ou endommagement de biens personnels. Dans le cas de la perte ou des dommages, le Membre s'engage à tenir le club de golf indemnes de toutes les réclamations, actions, coûts, dépenses et des exigences à l'égard de ce genre de vol, perte ou dommage, peu importe la cause, découlant de ou en liaison avec l'utilisation du club. Comme condition d'amener un invité dans les locaux du club, le Membre s'engage à assumer tous les risques de perte ou de dommages aux biens personnels appartenant au client. Le Membre s'engage à indemniser et de rembourser le club de golf de toute responsabilité, coûts ou dépenses imposées par la loi sur le club de golf pour tout et toutes ces pertes.

LOCATION DE VOITURETTES MOTORISÉES ET CHARIOTS

2) Le Membre s'engage à assumer tous les risques de perte ou de dommages aux voiturettes de golf motorisées loués ou empruntés du club de golf ainsi que les risques de blessures aux membres ou aux autres personnes et de dommages à d'autres biens résultant de l'utilisation de la voiturette de golf. Le Membre s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la perte ou la détérioration des voiturettes de golf, des dommages à d'autres biens et de blessures, notamment au Membre découlant de l'utilisation des voiturettes de golf. En cas de perte, dommage ou blessure, le Membre s'engage à tenir le club de golf indemnes et contre toutes les réclamations, coûts, dépenses et des demandes concernant les pertes, dommages ou préjudices, quelle qu'en soit la cause.

Le Membre s'engage à indemniser et de rembourser le club de golf de toute responsabilité, coûts ou dépenses imposées par la loi sur le club de golf pour tout et toutes ces pertes.

RENONCIATION GÉNÉRALE

3) Le Membre reconnaît qu'il existe des risques inhérents à la participation dans le jeu de golf. Le Membre s'engage à libérer le de golf de toute responsabilité contre les blessures des dommages matériels ou des pertes subies par le Membre, y compris les blessures entraînant la mort et toute perte financière ou d'atteinte, directement ou indirectement par les activités de membre ou la participation à des événements au Club. Le Membre renonce en outre, contre le de golf, tous les recours des sinistres et droits d'action que le Membre peut avoir contre le en raison de ces blessures, des dégâts matériels ou des pertes.

4) Le Membre accepte que cet accord de renonciation, la libération et l'indemnité ne doit pas être effectuée par toute négligence, de faute lourde, violation de contrat ou tout autre comportement de la part du club de golf.

5) Le Membre reconnaît qu'il ou elle a cet accord renonciation, libération et indemnité et comprend et accepte le contenu de ce document.

6) Dans le cas où une disposition ci-incluse est réputé être inapplicable et/ ou invalide, cette disposition sera séparée de l'ensemble du document et ne doit pas affecter la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions et le document comme un ensemble.

7) J'autorise également le club de golf de publier mon nom et/ou image (La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques) sur le site web, tableau d'affichage, bulletins ou autres publications, et de me contacter via message texte ou courriel.

En signant le formulaire d'adhésion, le membre est d'accord avec ce formulaire de renonciation et accord d'indemnité.